



LES VOYAGES

La Libre



Balade romantique en Berry Sur les traces de George Sand et de Frédéric Chopin



La Libre Art, du 10 au 14 septembre 2023


Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs 79 bte 4 - 1040 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

info@preference.be | www.preference.be

VOTRE CONFERENCIERE



Auteure, guide et conférencière, Martine Cadière, écrit essentiellement des romans policiers contemporains dont le sujet est toujours un personnage mythique, qui a des combats à mener et des idées à défendre (George Sand, Joséphine Baker, Agatha Christie, Sarah Bernhardt, Françoise Giroud, Colette, Françoise Sagan, Anne Frank, Simone Weil, Coco Chanel, Berthe Morisot, Jacques Brel, etc...). Le genre policier et historique est le prétexte à entourer ces grands noms d'une atmosphère et de lieux bien connus, grâce à des anecdotes historiques authentiques.

Martine Cadière vous accompagne à travers les paysages du Berry dans une balade artistique, historique et romantique. Elle vous emmène sur les traces de George Sand, de Frédéric Chopin et de Claude Monet avec des anecdotes passionnantes. Tous les soirs, elle vous proposera des conférences en parallèle avec les visites culturelles du jour.

« Martine Cadière raconte avec l'art de tenir en haleine... »

Jacques Frank (la Libre Belgique)

VOYAGE AU CŒUR DU BERRY

Niché entre les châteaux de la Loire et les contreforts du massif central, le Berry révèle d'innombrables merveilles aux audacieux qui sauront partir à sa rencontre. Tous les passionnés de découvertes tomberont amoureux de cet écrin de nature préservé.

Nous allons nous promener **sur les traces de George Sand et de Frédéric Chopin**, mais aussi des plus grands **artistes romantiques du XIX^e siècle**, car la maison de Nohant a attiré bon nombre d'écrivains, peintres, musiciens et grands hommes (et femmes) qui ont marqué le monde artistique de l'époque. Nous suivrons **l'itinéraire de Claude Monet** qui a réalisé dans **la Creuse** une de ses plus remarquables séries.

La région de la Vallée Noire est peu connue du tourisme de masse. Le **patrimoine artistique** est riche, authentique et émouvant. Rien n'a changé ou très peu depuis le XIX^e siècle. Le Berry, région rurale, peu industrielle, est situé au centre de la France et à environ 600 km de Bruxelles. Il est composé des départements du Cher et de l'Indre. C'est un département qui vit encore toujours sur ses **traditions et son savoir-faire**.

Les golfeurs pourront améliorer leur swing sur le parcours de 18 trous du Domaine les Dryades avec une vue imprenable sur la Vallée Noire.

Alors, pourquoi le terme « Vallée Noire » pour cette région particulière ? Écoutons la version de George Sand :

« Les arbres lointains ont cette belle couleur bleue qui devient violette et quasi noire dans les jours orageux... ».

VOTRE HOTEL : DOMAINE DES DRYADES 4*

Situé dans un cadre idyllique dans un écrin de verdure en pleine campagne berrichonne, l'hôtel propose 85 chambres spacieuses et confortables avec une grande terrasse et une vue sur la Vallée Noire. Le restaurant à l'ambiance feutrée, offre une cuisine authentique et créative.

Le spa du domaine de 1200 m², en libre accès pour les clients de l'hôtel, dispose d'une piscine extérieure ouverte en saison estivale et d'une piscine intérieure chauffée et propose des massages et des soins (en supplément). Il y a aussi une salle de fitness et un court de tennis.

Le golf est un magnifique parcours de 18 trous, par 72 d'une longueur de 6120 m. Le terrain est légèrement vallonné avec plusieurs obstacles d'eau, de larges fairways et de grands greens. Dessiné en 1987 par Michel Gayon, il jouit d'une splendide végétation avec vue imprenable sur la Vallée noire, chère à Georges Sand. Un compact 9 trous est également à disposition. La licence ou carte verte est obligatoire pour y accéder.



VOTRE PROGRAMME

BRUXELLES – POULIGNY-NOTRE-DAME

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

Le matin, départ de Bruxelles en autocar vers le Berry (environ 630 km de route).

Déjeuner pique-nique en cours de route.

Arrivée en fin d'après-midi et installation à l'hôtel.

Conférence sur le thème de la Littérature : « Nohant, les racines familiales de George Sand et ses romans champêtres » suivie d'un apéritif de bienvenue.

Dîner et nuitée à l'hôtel **Domaine des Dryades 4***.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Dans la matinée départ vers le village de Nohant (18 km). Visite guidée du **château de Nohant**, maison familiale de George Sand transformée en musée.

Le château de Nohant, magnifique demeure du XVIII^e siècle, fut la résidence de prédilection de George Sand. Tout au long de son existence, elle y reçut ses amis parmi lesquels des grands musiciens et auteurs romantiques du XIX^e siècle : Frédéric Chopin, Franz Liszt, Honoré de Balzac, Eugène Delacroix, Alexandre Dumas, Ivan Tourgueniev, Gustave Flaubert...



Concert-spectacle avec apéritif à la **Maison des « Gâs du Berry »**, la plus ancienne troupe de maîtres sonneurs de France fondée en 1888. Son premier président fut Maurice Sand.

Déjeuner à Nohant à la Petite Fadette.

L'après-midi, découvertes sur « **La route George Sand** » : visite d'un château privé, halte au moulin d'Angibault en bordure de la Vauvre et visite de l'**église Saint-Martin-de Vic**.

Cette petite église romane est connue pour ses extraordinaires fresques du XII^e siècle découvertes par hasard en 1849, sauvées et restaurées notamment grâce à l'intervention de la châtelaine voisine, George Sand. Les fresques qui relatent des scènes de l'enfance du Christ se caractérisent par l'élan de la gestuelle et une dramatisation intense recherchée par son auteur, resté anonyme. Les personnages, avec leurs joues fardées et leur sourcil unique, illustrent la Bible à la manière d'une bande dessinée.



Retour à l'hôtel pour profiter des installations (piscine, spa, soins) ou faire un parcours de golf.

Avant le dîner, **conférence - apéritive sur le thème de la Peinture** : « Monet et les peintres de la Creuse ». Dîner et nuitée à l'hôtel.

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre pour profiter des installations de l'hôtel ou faire un parcours de golf.

En fin de matinée, départ pour **Crozant**, magnifique bourg perché sur un promontoire dominant la Creuse et la Sédelle. **Balade en bateau** autour des ruines de la forteresse de Crozant.

George Sand fut la première à découvrir Crozant avec sa vallée profonde et ses paysages pittoresques qui inspirèrent de nombreux peintres au XIX^e siècle et donna son nom à l'Ecole des Peintres impressionnistes. Le site avec sa formidable forteresse médiévale, objet d'âpres luttes entre les familles Lusignan, Capétien et Plantagenêt, est protégé et classé aux patrimoine historiques et naturels.



« La Creuse est peut-être la plus belle rivière du monde, en avril, à cet endroit-là. Elle dessine de grandes courbes immobiles et transparentes dans de hauts coupures taillées en amphithéâtre... »
George Sand à Crozant, 1865. Extrait de « Laura ».

Déjeuner à Crozant.

L'après-midi, promenade guidée « sur les pas de Monet » le long du sentier des peintres à **Fresselines** suivie de la visite de l'**espace Monet Rollinat**.

C'est en 1883 que le poète Maurice Rollinat vint s'installer à Fresselines où il s'entoura d'amis de l'Ecole de Crozant parmi lesquels Claude Monet qui y séjourna plusieurs mois en 1889 et y peignit 23 toiles. Il y trouva l'inspiration pour sa première série qui a pour thème le confluent des deux Creuse, joliment nommé les « Eaux Semblantes ». Aux côtés de leurs œuvres est exposé le travail d'artistes contemporains de la Vallée de la Creuse.



Retour à l'hôtel.

Avant le dîner, **conférence- apéritive sur le thème de la Musique** : « Sur les traces de Frédéric Chopin ».

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **la Châtre** (11 km), petite cité de caractère qui étonne par la diversité, la qualité de conservation de son patrimoine, petit ou grand.

On se laisse charmer par la vieille ville, surprendre par l'imposant donjon du XV^e siècle devenu prison puis musée, par la mystérieuse lanterne des morts, le pittoresque quartier des tanneurs... Les maisons à pans de bois nous plongent dans l'atmosphère médiévale d'une ville où le temps n'a laissé que de belles empreintes...

Visite de l'**Hôtel de Villaines**.

Cet hôtel particulier édifié à la fin du XVIII^e siècle pour le Marquis Etienne Philippe de Villaines, chef de brigade des gardes du corps du Roi, maréchal des camps et armées, était le plus imposant de La Châtre. Il abrite le Musée de poche George Sand et la Vallée Noire, ainsi que la bibliothèque.



Déjeuner à la Châtre.

L'après-midi, route vers **Gargilesse** (à 34 km), village d'artistes classé depuis 1982 parmi l'un des plus beaux villages de France. Visite de la **Villa Algira**, maison-refuge de George Sand, et de l'**église Notre-Dame** romane.

Avec ses maisons aux toitures pentues tapissées de tuilettes brunes, serrées autour du château, il a séduit beaucoup d'artistes et d'écrivains dont George Sand.

Parmi eux, Pierre Jamet harpiste de renommée internationale qui créa en 1964 l'Académie Internationale de Harpe puis le festival qui perdure et renaît tous les ans en août. Il fit de Gargilesse un haut lieu pour cet instrument.

Aujourd'hui encore, artisans d'art et musiciens contribuent à en faire le faite de la rencontre de la terre du patrimoine et de la création...



La "Villa Algira", du nom d'un papillon africain découvert à Gargillesse lors d'une promenade, est devenue un musée dédié à George Sand. En compagnie de son fils Maurice et de quelques amis, elle aimait venir se ressourcer dans cette chaumière-refuge offerte par son fidèle ami et amant, Alexandre Manceau. Objets usuels et familiers, collections naturalistes et dessins de Maurice y sont présentés avec charme.



L'église romane de Gargillesse abrite un Berry mystérieux et secret : des animaux fantastiques côtoient des scènes bibliques sur une remarquable forêt de chapiteaux sculptés, une crypte ornée de fresques, un petit vitrail roman du XII^e siècle, sans oublier un suprenant Christ en croix, aux yeux largement ouverts et aux jambes légèrement fléchies.



Retour à l'hôtel et temps libre.

Vers 17h30, départ vers Chassignolles (10 km) pour assister à un beau **concert de Chopin** interprété par Cyril Huvé, suivi d'un apéritif.

Cyril Huvé est admis au Conservatoire National Supérieur de Musique. Parallèlement aux enseignements qu'il y reçoit, il fréquente assidûment l'université et se forge une personnalité qui s'exprimera dans son approche historique de la musique. C'est alors qu'il travaille avec Claudio Arrau. Au gré de ses séjours en Europe, le pianiste chilien lui transmettra un héritage que peu auront la chance de recevoir et verra en lui « un de ses meilleurs continuateurs ». Aujourd'hui, il poursuit cette tâche dans le Berry avec le projet de musique de chambre 'Musiciens Ensemble Mi-Temps Classic' à Châteauroux et à la Grange aux Pianos de Chassignolles où il a rassemblé une collection de pianos historiques.



Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée.

Petit-déjeuner à l'hôtel et check-out.

Route vers Bruxelles en passant par la Champagne.

Visite du **château de la Motte-Tilly**, une Maison de plaisance du XVIII^e siècle, environnée d'un parc de 60 hectares.

C'est en 1754 que l'abbé Joseph-Marie Terray, contrôleur général des finances de Louis XV fit construire cette villégiature d'été, chef-d'œuvre du classicisme français. Largement ouverte vers les jardins, cette demeure était surnommée le château de belle-vue » grâce à sa situation exceptionnelle dominant la vallée de la Seine. Au rez-de-chaussée, les salons d'apparat, la bibliothèque et la salle de billard ont conservé un précieux mobilier et des porcelaines du XVIII^e siècle. Le château a servi de cadre pour le tournage de plusieurs films notamment 'Valmont' de Milos Forman.



Déjeuner en route.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

***** FIN DE VOTRE SEJOUR *****

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 25 PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (RESERVATION AVANT LE 31/05/2023)

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **1.850 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

PRIX (RESERVATION A PARTIR DU 01/06/2023)

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **1.975 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les transferts et les transports en autocar.
- Le logement et demi-pension dans l'hôtel 4* mentionné ou similaire, incluant les boissons.
- Les déjeuners, incluant les boissons.
- Les concerts.
- Les visites, excursions et surprises prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites.
- Les conférences apéritives de Martine Cadière.
- L'accompagnement par votre guide conférencière Martine Cadière.
- La TVA d'application.
- La prime du fonds de Garantie.
- Les attentions de La Libre.
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les soins et autres services extras à l'hôtel.
- Les boissons hors forfait.
- Les greenfees et la location du matériel de golf et de la voiturette.
- Les pourboires et les dépenses personnelles.
- Les assurances (annulation, assistance, bagages).
- Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique...) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et TVA en date du 20/02/23

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR CARTE D'IDENTITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

Note :

Notre programme vous est proposé plusieurs mois avant votre départ. Vous comprendrez que certaines modifications (itinéraires, ordre des visites, ...) peuvent donc intervenir en raison de circonstances indépendantes de notre volonté.

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79 BTE 4, 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITÉ : ...

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

PRIX SUR BASE DE MINIMUM 25 PARTICIPANTS :

☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 MAI : 1.850 €**

☐ APRES LE 31/05, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.975 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 10 AOUT 2023.

PAIEMENTS :
IBAN : BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : BERRY - D.3683

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À _____, LE _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES
DE VOYAGES A FORFAIT DE
TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE**

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be